

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mercredi 18 Décembre 2019

*Effectif du conseil communautaire : 126 membres*

*Membres en exercice : 126*

*Quorum exigé : 64*

*Membres présents : 72*

*Pouvoirs : 14*

*Membres votants : 86*

*Date de la convocation : 12/12/19*

*L'an deux mil dix-neuf et le mercredi 18 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.*

***Etaient présents :*** Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BARON Marc, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Monsieur CAPPELLE Hubert, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur BAUDUIN Pierre, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDSCH Pascal, Monsieur DORGERE François, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame ROCFORT Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WEBER Claude.

***Etaient absents/excusés :*** Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame ANGOT Josiane, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BENMOKTAR Ludovic, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESHAYES Claude, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Madame POTTIER Lydie, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Madame TURPIN Annie, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VARANGLE Ingrid, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste.

***Pouvoirs :*** Monsieur DANIEL Jean-Claude pouvoir à Madame NADAUD Nadia, Madame DECLERCQ Florence pouvoir à Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FEDERICI Michel pouvoir à Monsieur MATHIERE Philippe,

*Monsieur FILET Gérard pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur HEUTTE Yvon pouvoir à Madame MARESCAL Josiane, Monsieur JEHANNE Eric pouvoir à Madame CANU Françoise, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur MORENO José pouvoir à Madame BINET Brigitte, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PORTAIS Alain pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Monsieur VAMPA Marc pouvoir à Monsieur DORGERE François.*

**Délibération n° 251/2019 : Projet complexe cinématographique - Convention de participation financière pour la réalisation de travaux d'aménagement de voirie sur la commune de BERNAY**

Dans le cadre de la requalification de la friche industrielle « Varin Pichon » (3 hectares), un projet de complexe cinématographique est en cours de réalisation.

Afin de desservir le futur complexe, il est nécessaire de réaliser un aménagement routier de la RD833 sur la commune de Bernay.

Cet aménagement consiste en :

- La création d'un nouveau giratoire avec un plateau surélevé
- L'aménagement du giratoire existant avec la création d'une nouvelle branche
- L'aménagement de la voirie départementale et la création de 2 stationnements bus

L'estimation financière globale du projet est de 500 000€ HT (sous réserve des résultats de l'appel d'offres).

L'Intercom Bernay Terres de Normandie est partie prenante dans le projet suite à la modification de l'intérêt communautaire par délibération 228/2018 en date du 13 décembre 2018<sup>1</sup> ainsi que la ville de Bernay et le Département de l'Eure.

La participation financière de l'Intercom Bernay Terres de Normandie se base sur les modalités suivantes :

- Prise en charge d'un tiers du coût du nouveau giratoire (estimation 70 000€ HT)
- Prise en charge du coût des 2 stationnements bus (estimation 40 000€ HT)

La participation financière de l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'élèverait à 110 000€ HT (sous réserve des résultats de l'appel d'offres).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention financière tripartite telle qu'annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.131-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5214-16, L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Sur proposition du bureau du 28 septembre 2019 :

---

<sup>1</sup> Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire : Il est toutefois ajouté que l'aménagement de la desserte du complexe cinématographique RD 833-RD 33 sur la commune de Bernay est d'intérêt communautaire.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** les termes de la convention financière telle annexée à la présente délibération ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document afférent à cette décision ;
- ✓ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020 ;

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
72	14	86	22	64	17	47

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20191218-251\_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2020

Affichage : 06/07/2020